

Le 15 juillet 2025



En direct du Conseil communautaire

Séance du 15 juillet 2025

[PARTICIPATION CITOYENNE ET DYNAMIQUE TERRITORIALE]

_ Présentation du rapport d'activités 2024 du Conseil Local de Développement (CLD)

Le Conseil Local de Développement (CLD) de Thonon Agglomération est une instance consultative composée de membres bénévoles, représentant divers secteurs de la société civile, et qui contribue activement à la réflexion sur les enjeux de développement du territoire. Composé de 42 membres répartis en six collèges, le CLD intervient sur des sujets stratégiques tels que le développement durable, l'urbanisme, la planification territoriale et la mise en œuvre de politiques publiques locales. **Le rapport d'activités 2024** met en lumière les travaux menés par les groupes de travail, notamment sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM), l'analyse des enjeux climatiques et la valorisation de l'identité du territoire. Il souligne également les initiatives mises en place pour améliorer la communication interne et externe, dans le but de renforcer la participation citoyenne et d'enrichir les décisions publiques. Ce rapport sera présenté lors de la séance par le Président du CLD, Monsieur Laurent Perinel.

_ Appel à projets et grands événements Culture et Sport 2026

Thonon Agglomération **renouvelle pour 2026 son appel à projets pour soutenir les actions culturelles et sportives** qui contribuent à la promotion du territoire. Dans le cadre de sa compétence en matière de soutien aux initiatives de dynamisation du territoire, l'agglomération met en place deux dispositifs : un appel à projets annuel et une enveloppe spécifique pour les grands événements. Depuis 2020, l'appel à projets centralise les demandes de subventions, tandis que les grands événements, de portée nationale ou internationale, bénéficient d'une enveloppe complémentaire. En 2025, 50 000 € ont été alloués pour soutenir 14 manifestations. Pour 2026, l'enveloppe de l'appel à projets s'élève à 25 000 €, et celle des grands événements à 25 000 €, les demandes étant étudiées au cas par cas. **Les dossiers peuvent être déposés du 1er au 31 octobre 2025.**

[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE]

_ Aménagement de la ZAEi des Niollets à Douvaine

Au regard de la très forte tension exercée sur le foncier à vocation économique et afin de répondre au besoin des entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire, **Thonon Agglomération poursuit sa politique de développement et d'aménagement des Zones d'Activités Economiques**. L'objectif est de satisfaire la demande en surface foncière, des entrepreneurs afin de maintenir l'emploi, tout en prenant en compte les enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et en poursuivant la politique de commercialisation du foncier sous forme de bail à construction.

Une première extension d'environ 7 hectares est inscrite au sein du PLUi du Bas-Chablais dans la Zone d'Activités des Niollets à Douvaine. Sous maîtrise foncière de Thonon Agglomération, cette extension est répartie de part et d'autre du ruisseau « Le Chamburaz » qui nécessite des travaux d'aménagement et de stabilisation de ses berges avant tout aménagement de proximité.

Le foncier de la seconde extension d'une surface de 1,9 hectares a été acquis par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) pour le compte de Thonon Agglomération.

[ENVIRONNEMENT]

Mise à jour du règlement de collecte

Le règlement de collecte est un document de référence obligatoire qui fixe les règles de fonctionnement du service public de gestion des déchets, à destination de tous les usagers. Datant de 2018, il fait aujourd'hui l'objet d'une mise à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires et de la généralisation de la collecte en **espaces-tri** sur l'Agglomération.

Cette révision permet un travail de **simplification et d'uniformisation des règles**, tout en intégrant des précisions face à de nouvelles situations rencontrées sur le terrain.

Le règlement actualisé détaille notamment :

- Les bénéficiaires du service et les catégories de déchets pris en charge ;
- Les modalités de collecte en **espaces-tri** et en **porte-à-porte**, y compris les règles d'attribution et d'utilisation des contenants ;
- La gestion des **déchets organiques** et les apports en déchèterie ;
- Les conditions et limites de prise en charge des déchets dits « assimilés » par le service public, ainsi que la liste des déchets exclus ;
- Le financement du service ;
- Les sanctions applicables en cas de manquement, notamment pour les dépôts sauvages.

Cette mise à jour s'inscrit dans une **démarche globale visant à accompagner les usagers vers des pratiques de tri plus performantes et conformes aux obligations légales, tout en facilitant l'accès aux services.**

Révision de la DUP et nouveaux périmètres de protection pour les captages du Bois d'Anthy-sur-Léman

Dans un objectif de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et de protection durable de la ressource, Thonon Agglomération engage une révision de la **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** des captages du Bois d'Anthy, en vigueur depuis 1986.

La DUP actuelle est devenue obsolète car elle ne prend pas en compte les nombreuses études et données collectées depuis près de quarante ans : campagnes géophysiques, nouveaux forages, suivis quantitatifs et qualitatifs, analyses isotopiques. Ces travaux ont permis de mieux comprendre la nappe et d'identifier le **vallon des Eply** comme une zone sensible, à inclure désormais dans les zones protégées.

Cette révision intègre également le forage réalisé en 2013 à côté des captages. Elle permettra de garantir l'autonomie en eau même durant l'été, notamment pour assurer une pression suffisante dans le réseau et la défense incendie, en complément de l'interconnexion avec le réseau de Thonon.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des études préalables à l'aménagement de l'autoroute A412, dont le tracé projeté traverse le périmètre de protection rapproché des captages. Face à cet enjeu, Thonon Agglomération a sollicité l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour désigner un hydrogéologue agréé chargé d'actualiser les périmètres de protection et de proposer des mesures adaptées.

Une **enquête publique et une enquête parcellaire** vont être organisées prochainement pour officialiser ces nouveaux périmètres et les servitudes sur les terrains concernés.

Travaux route de Craponne à Sciez : rénovation de la voirie et des réseaux humides

La commune de Sciez et Thonon Agglomération vont engager, début 2026, des travaux importants route de Craponne et impasse de Chez Burnet.

Ces travaux visent à renforcer la structure de la route grâce à un drainage et un soutènement, tout en renouvelant les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sous la chaussée. L'objectif est d'assurer la pérennité des infrastructures et d'améliorer le service aux habitants.

Pour mener à bien ce projet commun, une **convention de groupement de commandes** a été signée entre la commune et Thonon Agglomération. La maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études C2i.

Cette intervention coordonnée permettra de limiter la gêne pour les riverains en regroupant en une seule opération les travaux nécessaires à la modernisation de la voirie et des réseaux.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr